

Commune de MONTIGNY-SUR-LOING

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2020 Date d'affichage : 13 MARS 2020</p>
--

MEMBRES EN EXERCICE : 23

Les membres du Conseil Municipal, convoqués à domicile et par écrit le 5 Mars 2020, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, le 10 Mars 2020, à 18 heures 30, sous la présidence de Madame MONCHECOURT Sylvie, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Etaient présents : Mme Monchecourt, Maire – M. Morisseau- M. Grenet – Mme Archaux- M. Corbel, Adjoins.
M. Dyas-M. De Sousa Neto- Mme Tissier–Mme Gomes De Oliveira-M. Bordet-Mme Viltange-Mme Stempak-
M. Leblanc-Mme Jacquenet-Mme Costérisant-Mme Golano.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés, représentés : Mme Belmonte par M. Leblanc-M. Rubin par M. Grenet-M. Frichet par
Mme Monchecourt-M. Bon par Mme Archaux-Mme Ybanez par M. Morisseau.

Etaient absents, non représentés : Mme Genitoni-M. Leseur.

Secrétaire de séance : M. Morisseau.

Mme le Maire appelle les éventuelles observations sur le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2020.

- Mme Jaquenet : pourquoi sur la convocation adressée aux conseillers il est indiqué à l'ordre du jour, retrait de la délibération concernant l'approbation du PLU à la séance du conseil municipal du 19 décembre 2019 au lieu du 17 octobre 2019 ?

- Mme le Maire : la date a été corrigée.

- Mme Jacquenet précise qu'elle avait signalé cette erreur lors du conseil du 16 janvier 2019 et pourquoi ne pas l'avoir retranscrite dans le PV du 16 Janvier 2019.

- Mme le Maire répond c'est noté dans ce PV.

- Mme Jacquenet : pourquoi la délibération du 17 Octobre 2019 a institué un Droit de Préemption Urbain (DPU) renforcé

- Réponse : pour pouvoir préempter sur les commerces, baux commerciaux entre autres

Aucune autre observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS-COMMUNICATIONS

- Nombre d'autorisations d'urbanisme depuis le dernier conseil

Déclarations préalables : 9

Permis de construire : 2

Permis d'aménager : 1

DIA : 1

- MAPA éclairage public

La Société Eiffage Energie a été retenue pour l'entretien et la rénovation de l'éclairage public : remplacement des candélabres, des armoires d'éclairage et de la signalisation tricolore, remplacement des feux tricolores, alimentation de la guinguette, illuminations de Noël et le forfait annuel d'entretien pour un montant estimé à 426 449,50 € HT sur 4 ans.

AFFAIRES FINANCIERES

- Adhésion groupement de commandes énergies SDESM

Mme le Maire informe l'assemblée que différentes lois ont entériné la fin des tarifs réglementés de l'énergie au 1^{er} janvier prochain.

Le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne propose aux collectivités de constituer un groupement de commandes gaz et électricité. Ce dispositif permet d'avoir des prix négociés compte tenu de la quantité, des services imposés aux fournisseurs, la sécurité juridique et technique, la gestion de l'énergie et la facturation.

Les frais de fonctionnement sont estimés à 1168 €/an.

Il est donc proposé d'autoriser l'adhésion au groupement de commande énergies et autoriser à signer l'acte constitutif.

Ont voté :
POUR : 21
CONTRE : /
Abstentions : /

- Décision de principe cautionnement maison de santé pluridisciplinaire

Le conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte du Pays de Fontainebleau a approuvé le principe d'acquisition d'une maison de santé pluridisciplinaire route de Marlotte. Cette reprise permettra aux habitants des communes de Bourron Marlotte, La Genevraye et Montigny de continuer à bénéficier de services médicaux de proximité.

Le projet d'acquisition et d'exploitation ne peut être réalisé qu'avec le cautionnement des communes concernées (50 % du capital emprunté) et la garantie financière des loyers (vacances des locaux, impayés ...).

Le loyer de base est fixé à 41 880 €/an.

- Intervention Mme Golano : Y a-t-il des locaux vacants actuellement dans la maison médicale. Quel est le montant des loyers

Mme le maire répond quand il y a eu cette décision proposée à la SEM, tous les locaux étaient occupés. Le montage financier vous sera présenté ultérieurement. Notre mission est de remplir les locaux et plus particulièrement avec des médecins généralistes. Le montage financier vous sera présenté lors de la décision finale.

- Intervention Mme Tissier : le projet qui vous est soumis c'est que la SEM a pour vocation de maintenir les activités médicales afin d'éviter le changement de destination en habitation. Elle ne peut pas absorber la totalité de l'emprunt, c'est pour cela qu'elle fait appel aux communs souscripteurs pour 50% de l'emprunt. C'était une SCI dans cette SCI il n'y a que du personnel de santé.

- Intervention Mme Jacquenet : C'est bien un statut de profession libérale et non de salarié.

Mme le Maire : non ce ne seront pas des salariés et cette maison médicale restera libérale.

Comme nous n'avons pas le montage financier nous prenons un accord de principe.

Il est proposé d'approuver le principe de garantie financière, en attente des délibérations des autres communes concernées, d'un projet financier et des informations concernant l'emprunt (montant, durée, taux).

Ont voté :
POUR : 21
CONTRE : /
Abstentions

AFFAIRES BUDGETAIRES

- Compte administratif 2019

Mme le Maire présente les résultats du compte administratif et appelle les éventuelles observations.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses Ou déficit	Recettes Ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		1 170 062,05		554 475,27		1 724 537,32
Opération de l'exercice	2 029 856,32	2 194 134,68	855 753,82	720 666,83	2 885 610,14	2 914 801,51
TOTAUX	2 029 856,32	3 364 196,73	855 753,82	1 275 142,10	2 885 610,14	4 639 338,83
Résultats de clôture		1 334 340,41		419 388,28		1 753 728,69

Concordance avec le compte de gestion du Trésorier.

Aucune observation n'est formulée, Mme le Maire cède la présidence de la séance à Mme Tissier, vice-présidente de la commission finances et quitte la salle.

Mme Tissier demande, au vu de l'exposé, de procéder au vote du compte administratif :

Ont voté :
POUR : 19
CONTRE : /
Abstentions : /

Mme Monchecourt ne prend pas part au vote (+ 1 pouvoir M. Frichet)

- Compte de gestion 2019

En présence de Mme le Maire, il est procédé au vote du compte de gestion.

Ont voté :
POUR : 21
CONTRE : /
Abstentions : /

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 h 45.

Le Secrétaire,

C. MORISSEAU



Le Maire,

S. MONCHECOURT

